

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Accusé de réception en préfecture
04/10/2022 14:00:085-20221013-DEL-2022-248-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DEL-2022-248

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, à 10 heures 15, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/10/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, DETURCHE, MAYORAZ, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GONDA, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URPIN, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

MM. ANTHOINE, GAILLARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BOUCLIER, LOMBARD, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, BARON, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILLET, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, GUILLON, KHAY, JAILLET,
MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 88
Présents : 49
Représentés par mandat : 6

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE « TRES HAUT DEBIT » 2022

Exposé du Président,

Le Comité a adopté le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Très Haut Débit », le 31 mars 2022, puis une décision modificative n° 1 le 7 juillet 2022.

La présente Décision Modificative porte sur une correction du résultat de fonctionnement reporté de 200 €.

En synthèse, l'équilibre des sections se présente ainsi :

➤ **Section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
021	Virement à la section d'investissement	-200,00	
002	Résultat d'exploitation reporté		- 200,00
	Total fonctionnement	-200,00	-200,00

➤ **Section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
023	Virement de la section de fonctionnement		-200,00
23	Immobilisations en cours	-200,00	
	Total investissement	-200,00	-200,00

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe « Très Haut Débit » 2022 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE